Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_10-DE

Délibération du conseil municipal du 19 février 2026

Délibération n° 2026-01-10
Classification : Commande Publique / Marches publics
Objet : Attribution du marché - Fourniture d'une tribune télescopique

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 7

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 19 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 13 février, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.

Présents : Mmes Patricia Guillemain, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Valérie Margnac, Patricia Odaert.
MM. Patrick Connan, Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Gilbert Gouzerh, Alain Halter, Christian Le Baron, Pascal Marteau, Dominique Riguidel.

Absents excusés : Mmes Anne-Sophie Bézier, Hélène Bihan, Béatrice Le Bars, Isabelle Le Blé, Mathilde Le Piouffle, Jocelyne Lorgeray, Florence Sévéno
MM. Cédric Barbary, Olivier Cabelguen, Yves Le Bail, Damien Plunian.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Anne-Sophie Bézier a donné procuration à Mme Valérie Margnac
- Mme Hélène Bihan a donné procuration à M. Patrick Connan
- Mme Béatrice Le Bars a donné procuration à Mme Marie-Françoise Le Jossec
- Mme Isabelle Le Blé a donné procuration à Mme Patricia Odaert
- Mme Mathilde Lepioufle a donné procuration à Mme Josiane Le Bourne
- Mme Jocelyne Lorgeray a donné procuration à M. Michel Drian
- Mme Florence Séveno a donné procuration à M. Gilbert Gouzerh

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12 décembre 2025, et fixant au 19 janvier 2026 à 12h00, la date limite de réception des offres du marché « Fourniture et mise en place d'une tribune télescopique » ;
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres mise en place par la Commune d'Erdeven, réunie le 11 février 2026 ;
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du marché à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, le montant exact et l'identité de l'attributaire ;
Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2026 ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_10-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (1 absentation - Monsieur Patrick Connan) décide :

- de valider l'avis de la commission « d'Appel d'Offres » et d'attribuer le marché « Fourniture et mise en place d'une tribune télescopique » » aux conditions ci-après :

N°	DÉSIGNATION DU LOT	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Tribune téléscopique	SARL HUGON	92 108,00	110 529,60
	Total Marché		**92 108,00**	**110 529,60**

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l' entreprise SARL HUGON, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait à Erdeven, le 20 février 2026

La Secrétaire de séance
Patricia Guillemain

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*